

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 62 (1967)
Heft: 2-fr

Vereinsnachrichten: Rapport annuel 1966

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport annuel 1966

Relevons tout d'abord deux faits, en raison de leur importance.

La législation fédérale introduite en 1962 par la mémorable adoption d'un article constitutionnel est maintenant sous toit, sous forme d'une loi sur la protection de la nature et du patrimoine et de l'ordonnance d'application qui s'y rapporte. L'une et l'autre sont entrées en vigueur le 1er janvier 1967. En disant notre joie de cette nouvelle aurore qui apparaît au ciel helvétique, nous voulons exprimer notre reconnaissance à l'égard de tous ceux qui ont contribué à mener cette grande tâche à bien en un temps relativement court. Il faut espérer que le bon exemple fédéral portera ses fruits dans les cantons, qui restent les premiers responsables de la défense des beautés naturelles et architecturales et du patrimoine culturel de notre pays.

Le second événement concerne la vie interne de notre Ligue. Le 1er juillet 1966, M. Ernest Laur a démissionné, pour raison d'âge, en tant que secrétaire général et rédacteur de la revue. Pendant 32 ans, M. Laur a été l'âme et la force agissante du « Heimat-schutz »: son départ est la fin d'une époque pour la Ligue, qu'il a marquée de sa puissante personnalité. Cependant, en tant que membre du comité central et représentant de la Suisse au comité directeur d'« Europa Nostra », M. Laur gardera des liens étroits avec notre Ligue et continuera de servir sa cause. Son successeur au secrétariat général en est tout particulièrement heureux, sachant qu'il pourra toujours recourir à ses précieux conseils.

Deux hommes nouveaux assument sa succession: M. Eric Schwabe à la rédaction de la revue, et le soussigné à la direction du secrétariat général, où il travaille depuis 1946 comme chef de l'Ecu d'or et collaborateur de M. Laur.

1. Effectifs

A première vue, la situation est satisfaisante: 909 adhésions et 302 départs, l'état des membres passant de 10 440 à 11 047. Si l'on y regarde de plus près, le tableau s'assombrit un peu. 16 sections n'enregistrent que des progrès insignifiants, si ce n'est même des reculs. L'important accroissement des effectifs n'est le fait que de quelques sections. En tête, nos amis tessinois, dont le nombre a plus que doublé, passant de 230 à 467! Les efforts de la section bernoise ont eu aussi des résultats réjouissants: avec 265 adhésions, elle atteint l'effectif de 1822 membres, détrônant Zurich (1671 membres) de la première place. La section du Bas-Valais annonce une remarquable augmentation de 71 membres.

Elle est suivie des Grisons (38) et de Genève (34).

2. Assemblée générale

Une mémorable assemblée générale s'est déroulée à Schaffhouse les 11, 12 et 13 juin. L'impression laissée par ces trois journées riches en découvertes, tant en ce qui concerne la nature que les monuments, dans le plus septentrional des cantons suisses, fut exceptionnelle, comme le fut aussi l'assemblée administrative tenue dans la belle « Rathauslaube ». Ce congrès a eu un éloquent écho dans la revue No 2/1966, de sorte que nous pouvons nous borner ici à résumer l'essentiel de l'assemblée proprement dite.

Son point culminant fut la « relève de la garde » au secrétariat général, à la rédaction de la revue et à la trésorerie. Le président A. Rollier exprima la profonde reconnaissance de la Ligue pour les services rendus par M. Laur, qui, lui, prit congé avec une éloquence et une verve si juvéniles que l'on se demandait à la ronde si cette retraite ne survenait pas au moins dix ans trop tôt.

Par de vibrantes acclamations, l'assemblée conféra la qualité de membre d'honneur à M. E. Laur, ainsi qu'au trésorier Louis Allamand qui se retirait pour raison de santé. La même distinction fut conférée au professeur Ernest Leisi, de Frauenfeld, l'un des fondateurs de notre Ligue, et qui fut longtemps secrétaire du comité central; depuis soixante ans, il n'a pas manqué une seule assemblée générale!

Sur la proposition du comité central, un nouveau trésorier fut nommé à l'unanimité en la personne de M. Hans Meyer, directeur de la Banque populaire suisse à Zurich.

Les remerciements, les adieux et la présentation des successeurs repoussèrent un peu à l'arrière-plan les affaires administratives. Le rapport annuel et les comptes furent unanimement approuvés.

Que la section schaffhousoise, les autorités du canton et des communes dont nous avons visité les merveilles de toutes sortes, soient ici encore remerciées, et de tout cœur, pour leur cordiale hospitalité et pour le soin avec lequel elles ont reçu et entouré la grande famille du Patrimoine national.

3. Comité central

Ces dernières années, le comité central avait pu liquider sa besogne en deux ou trois séances annuelles. Cette fois, vu le nombre croissant des tâches qu'implique une défense du patrimoine efficace et adaptée à son temps, il lui a fallu tenir trois séances d'une journée et deux séances d'une demi-journée.

Deux sections se sont donné en 1966 de

nouveaux présidents. La vénérable Société d'art public, section genevoise, est maintenant présidée par M. Edmond Ganter, de Genève; son estimé prédécesseur, M. Léopold Gautier, restera toutefois au comité central comme rédacteur romand de la revue. A la Société fribourgeoise d'art public, Me Romain de Weck a succédé à Me Jacques Remy, qui reste membre du comité central en tant que vice-président central. Son mandat a été renouvelé par l'assemblée générale. M. Adolphe Zürcher, d'Oberwil, a succédé à M. Rodolphe Kaegi, de Zoug, comme représentant des ligueurs zougois (affiliés à la section de la Suisse centrale).

Les membres d'honneur assistent également aux séances du comité central; les avis de ces « anciens hommes d'Etat » sont toujours écoutés avec faveur.

4. Secrétariat général

Le changement à la tête du secrétariat général, et son extension projetée, ont entraîné pour le comité central la nécessité de trouver un collaborateur qualifié qui, après un temps d'adaptation, pût être en mesure de remplacer complètement le secrétaire général. En la personne d'Ambroise Eberle (32 ans), qui est entré au secrétariat au mois de juillet, nous avons trouvé l'homme qu'il nous fallait.

Au « Heimethuus », au bord de la Limmat à Zurich, en communauté de bureau avec la Fédération nationale des costumes (dont le soussigné assume également le secrétariat général), et sous le même toit que le « Heimatwerk » auquel nous lie une vieille amitié, le secrétariat a expédié les affaires courantes. Celles-ci comprennent l'importante tâche, qui revient chaque année, de la préparation, de l'organisation et des comptes de la vente de l'Ecu d'or, avec ses quelque 3000 postes de vente tenus par des collaborateurs bénévoles, ainsi que l'organisation de la collecte auprès des entreprises (Don de l'économie).

Ce n'est pas seulement la création de moyens financiers qui donne beaucoup de travail, mais aussi, paradoxalement, l'utilisation de l'argent récolté. Si le comité central est compétent pour accorder les subsides, le secrétariat général, pour que cette tâche soit remplie avec tout le soin voulu, doit étudier de façon approfondie tous les cas qui se présentent, et les circonstances propres à chaque solliciteur. A cet égard la documentation photographique de M. W. Zeller, chef du service de presse, ainsi que la collaboration avec les sections et les autorités cantonales et fédérales, lui rendent de précieux services.

A côté des entreprises spectaculaires comme l'Ecu d'or et le Don de l'économie, un nombre croissant de tâches petites et grandes, et cependant importantes, requièrent chaque jour l'attention de notre secrétariat.

Depuis l'engagement d'un rédacteur tra-

vaillant à l'extérieur pour la revue, la part du secrétariat général à cette activité a diminué; mais le rédacteur compte à juste titre sur l'active collaboration du secrétaire général, et attend de lui d'être déchargé du travail administratif. — La préparation de l'assemblée générale, les séances du comité central et du bureau, les procès-verbaux des délibérations et l'exécution des décisions prises, constituent une part importante du travail de secrétariat. — Comme autres tâches encore à mentionner, il y a le service des photos, des diapositives et des archives, le service d'information et de conseil pour la Suisse et l'étranger, la collaboration avec les institutions analogues du pays et d'outre-frontières.

Le soussigné tient à remercier très vivement le président central Ariste Rollier de son infatigable activité et de l'esprit amical avec lequel il collabore avec le secrétariat général.

5. Revue « Heimatschutz »

La revue a paru quatre fois, selon les normes habituelles, avec une édition en allemand et une en français. Les deux premiers fascicules ont encore été rédigés par M. Laur, tandis que M. Schwabe s'est occupé des numéros 3 et 4. La présentation typographique (due à M. Karl Mannhart) est restée la même, le travail rédactionnel a été excellent, de sorte qu'on a à peine remarqué le changement de titulaire. Pour ce qui concerne la rédaction romande, la continuité est assurée par M. Léopold Gautier, Genevois en même temps que bon connaisseur de la culture alémanique.

6. Bureau technique

C'est en 1965 que, pour la première fois, une petite commission de spécialistes avait été constituée pour faire des expertises et prendre des décisions particulièrement importantes. Cette méthode a fait ses preuves. Elle décharge le conseiller technique de trop lourdes responsabilités, suscite un plus grand nombre d'idées et de suggestions, et confère aux décisions un plus grand poids. Une semblable commission a également été constituée en 1966, pour s'occuper d'un grand projet de lotissement au bord du lac de Morat (maison de Guévaux), et d'un projet de même nature près d'Avry, au bord du lac de la Gruyère.

Dans le document adressé au Département des travaux publics du canton de Fribourg, la commission déplore que le domaine de Guévaux, d'une surface de plus de 40 000 m², sis au bord du lac, avec de magnifiques arbres et un ravissant manoir (il s'agit d'une des plus belles parties de la rive du pied du Vully), doive être loti. Mais, si la chose est inévitable, la commission donne résolument la préférence à un lotissement concen-

tré, dans le sens du projet, plutôt qu'à un morcellement du parc dont résulterait une construction éparpillée. Selon le plan projeté, les surfaces de verdure qui s'étendent entre les bouquets d'arbres seraient en partie conservées, alors qu'un lotissement éparpillé détruirait complètement le caractère du site. Les experts ont demandé l'élaboration d'un plan de construction, et l'inscription d'une servitude en faveur de l'Etat, gérant d'une interdiction de bâtir le reste du domaine.

L'autre projet, concernant la construction de maisons de vacances près d'*Avry*, a été jugé par les experts, dans leur rapport au Département des travaux publics, comme suit: « L'implantation sur tout le coteau dominant la rive de petits bâtiments cubiques, disposés géométriquement, en échiquier, serait en complète désharmonie avec cette belle région. Le dommage serait grave et le projet doit être résolument écarté. »

Le développement du nouveau centre touristique de *Moléson-Village* nous vaut une douloureuse déception. Sur la base des plans du professeur W. Dunkel, la Ligue suisse du patrimoine avait à l'époque approuvé le projet d'un centre de vacances et de sport, conçu dans un esprit moderniste. Ce projet fut d'ailleurs présenté à l'Exposition nationale de Lausanne, dans la section « L'Aménagement du territoire » où le « Heimatschutz » était également présent, comme modèle exemplaire de station touristique créée de toutes pièces.

Lors d'une visite des lieux, notre commission d'experts a été consternée devant l'aspect des bâtiments déjà construits, et dont l'architecture n'est en rien conforme aux plans primitifs. Ce n'est pas tout: l'intention de la société de construire quatre types de bâtiments complètement différents (résultat d'un concours d'architectes) apparaît à notre commission comme inconciliable avec la conception première. Si la société persévère dans ses intentions, la Ligue sera obligée de prendre ses distances et de s'opposer au projet. Il serait hautement regrettable qu'une entreprise aussi bien commencée finisse de cette manière. Une chance unique de collaboration entre le tourisme et la Ligue du patrimoine serait anéantie.

Le chef de notre Bureau technique, l'architecte Max Kopp, nous a adressé un rapport circonstancié sur sa multiple activité. Le Bureau technique de la Ligue complète exquiemment l'activité de nos sections cantonales dans leur fonction de guides et de conseillers. L'une et l'autre constituent un instrument de défense du patrimoine dont l'importance s'accroît sans cesse.

7. Propagande

Un des champs d'activité les plus importants de notre Ligue est l'éducation du pu-

blic. C'est un élément essentiel pour le travail pratique de la Ligue et de ses sections, comme pour les interventions toujours plus importantes des pouvoirs publics dans le vaste domaine de la défense du patrimoine culturel. C'est une chance pour la Ligue de pouvoir confier cette tâche à des collaborateurs qui allient au savoir-faire un idéal personnel et une ardente conviction. C'est le chef de notre service de presse, M. Willy Zeller, qui en porte la plus grande responsabilité; il s'entend admirablement à tirer parti de ses déplacements et de ses conversations avec les intéressés, et de ses superbes photographies en noir et blanc et en couleurs, qui lui donnent matière à reportages illustrés et conférences avec projections; il fait également des émissions de radio et de télévision. Le total de ses articles et photos légendées s'élève pour 1966 à 11 592 500 exemplaires. Chaque année, un effort particulier de propagande est fait en liaison avec la vente de l'Ecu d'or. Mais les nombreuses publications et émissions réalisées tout au long de l'année sont tout aussi importantes, car elles familiarisent le public avec le travail et les problèmes du « Heimatschutz ».

Avec beaucoup de succès également, M. Claude Bodinier, membre du comité central, et notre collaborateur tessinois Camillo Valsangiacomo, répandent les idées de la Ligue dans un large public de la Suisse française et de la Suisse italienne. Notre reconnaissance ne va pas seulement à nos précieux collaborateurs, mais aussi aux personnes responsables des divers moyens d'information de l'opinion publique.

En accord avec la maison de textiles et de mode Robert Ober, à Zurich, et avec l'active collaboration de son décorateur, M. Zeller a pu monter l'été dernier, dans 19 vitrines, une exposition intitulée « Heimatschutz am Werk », qui a été très appréciée et qui portait. Que la direction de cette entreprise soit ici encore remerciée très vivement. Les agrandissements photographiques tirés à ses frais restent à la disposition de la Ligue pour des expositions du même genre. Puisse cette exemplaire initiative faire école dans d'autres villes suisses.

8. Vente de l'Ecu d'or

La vente de l'Ecu d'or, œuvre commune de notre Ligue et de la Ligue suisse pour la protection de la nature et organisée par notre secrétariat général, a été un grand succès en 1966. Ce qui semblait quasiment impossible s'est réalisé: le résultat record de l'année précédente – celle du 20e anniversaire – a été surpassé! On a vendu 912 068 écus (1965: 875 999). Le produit net de la vente dépasse pour la première fois le demi-million: 507 514 fr. 90.

Que l'Ecu d'or soit une institution solidement implantée dans tout le pays ressort particulièrement du fait que 19 cantons ont contribué à la progression d'ensemble de la vente. Les reculs propres aux six autres cantons sont peu importants: ils proviennent soit du hasard, soit aussi de conditions particulièrement difficiles d'organisation. Le produit net de la vente a été réparti comme suit:

| | |
|--|-----------|
| Part préalable de la Ligue du patrimoine | 91 206.— |
| Oeuvres communes des deux Ligues | 33 308.90 |
| Versement au fonds des tâches d'importance nationale (dont 50 000 fr. pour le lac de Lauerz) | 73 000.— |
| Part ordinaire de la Ligue suisse du patrimoine | 155 000.— |
| Part ordinaire de la Ligue suisse pour la protection de la nature | 155 000.— |

Pour ce qui concerne l'utilisation de la part du « Heimatschutz », voir le rapport présenté au chapitre « Comptes ».

La protection du lac de Lauerz et de ses abords – objet figurant à l'inventaire des sites naturels d'importance nationale à protéger – a été pour 1966 un thème national intéressant la protection de la nature. Cette année, conformément à une alternance établie en toute cordialité, ce sera le tour de la Ligue du patrimoine. Son projet de soutenir financièrement la dernière étape des travaux de restauration de l'abbatiale de Payerne, ainsi que la restauration extérieure du château de Sargans, a eu le plein accord de sa partenaire la Ligue pour la protection de la nature. La prochaine vente de l'Ecu d'or aura donc une double objectif: un monument religieux, d'importance européenne, en Suisse romande – et un monument profane en Suisse alémanique.

9. *Le Don de l'économie*

Le Don de l'économie 1965/66, qui a eu son terme au 30 juin 1966, était consacré à la consolidation et à la conservation des ruines du château de Tourbillon; son succès a été remarquable. Le produit total a été de 222 092 fr. 80 (1964: 132 753 fr. 50, 1963: 128 625 fr.). Particulièrement importante a été la part des entreprises ayant leur siège en Valais, qui, dans le cadre de la collecte nationale, ont organisé une collecte spéciale, assortie de dons en nature (matériel de construction, etc.), et qui a rapporté 67 855 fr. 80. Cette prestation légitimait de la plus belle façon l'élan de solidarité confédérale qui s'est manifesté dans tout le pays en faveur du Valais. Les frais de la collecte sont restés modestes: 14 225 fr. 95. Ils ont pu être abaissés de 2332 fr. 45 par rapport à l'année précédente. Sur le produit

net de 207 866 fr. 85, le comité « Pro Tourbillon » a recueilli 197 866 fr. 85. Les travaux de restauration à Tourbillon ont commencé en 1966. Les fouilles ont déjà donné lieu à d'importantes trouvailles archéologiques.

Le produit total de la collecte comprend un don de 10 000 fr. venant de deux entreprises de l'industrie lourde, et d'une association économique, en faveur de la restauration de la forge de Mühlhorn (GL). L'industrie du fer du canton de Glaris avait déjà donné le bon exemple en donnant 26 000 fr. pour la conservation et la restauration de ce très intéressant témoin des débuts de l'ère industrielle.

A la fin de l'automne 1966, nous avons adressé notre lettre de sollicitation aux entreprises de l'économie suisse, en faveur de la protection du lac de Lauerz et de la région unique qui l'environne. Nous espérons pouvoir donner de bonnes nouvelles de cet appel dans notre prochain rapport.

10. *Commission de l'Ecu d'or*

Les délibérations concernant tous les problèmes de l'Ecu d'or et du Don de l'économie sont le fait de la commission de l'Ecu d'or, à laquelle appartient, outre les trois représentants de la Ligue du patrimoine et les trois représentants de la Ligue pour la protection de la nature, trois personnalités des milieux économiques. La question du prix de l'écu a donné lieu à une discussion particulièrement nourrie; comme les insignes de toutes les œuvres de bienfaisance qui sollicitent le public, l'écu est resté à un franc. Fallait-il – pour tenir compte du renchérissement et des tâches toujours plus amples qui incombent à nos deux Ligues – tenter l'essai de franchir cette frontière psychologique du franc? Les opinions sur les chances de réalisation d'une telle tentative ont divergé, et, pour la déception des partisans d'une adaptation aux circonstances actuelles, on en est resté provisoirement à l'ancien prix. Il faut du moins espérer que les acheteurs de l'Ecu d'or seront toujours plus nombreux à faire d'eux-mêmes la compensation, en achetant non pas un, mais deux ou trois écus.

11. *Inventaires*

L'art. 5 ff. de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine fait un devoir à la Confédération de dresser des inventaires des objets d'importance nationale dignes d'être protégés, avec les suites matérielles et juridiques qu'ils impliquent. Aussi la Ligue du patrimoine national, la Ligue pour la protection de la nature et le Club alpin suisse, qui ont pris l'initiative de dresser l'inventaire des sites et monuments naturels d'importance nationale, escomptent-ils

que cette entreprise reçoive bientôt la consécration officielle. Après la clôture de l'inventaire en 1963, la commission « ad hoc » est restée en fonction pour la mise à jour permanente de la liste primitivement établie, ainsi que le prévoit d'ailleurs le législateur fédéral.

Au cours de l'année 1966, la commission a siégé à Saint-Gall, Bellinzona et Samedan. Des représentants des gouvernements cantonaux et des organisations cantonales de protection de la nature et du patrimoine ont été invités à chacune de ces séances, ce qui a permis de discuter avec eux des mesures à prendre pour réaliser la protection des sites retenus à l'inventaire.

Le président de la commission, M. H. Schmassmann, a pu annoncer qu'après un premier succès tangible dans la vallée de Binn, un second objet valaisan, non porté à l'inventaire de 1963 mais retenu ultérieurement par la commission après un examen circonstancié, avait été placé sous une protection globale. Il s'agit de la région « Lac de Tanay – Grammont ». Un contrat, ratifié par le Conseil d'Etat, a été passé entre la commune bourgeoise et la commune d'habitants de Vouvry, d'une part, et la Ligue valaisanne pour la protection de la nature, la section du Bas-Valais de la Ligue du patrimoine national et la section Mont-Rose du Club alpin suisse, d'autre part.

Une seconde commission, sous la présidence de M. Hermann von Fischer, architecte cantonal bernois, dresse l'inventaire des localités historiques ou caractéristiques d'importance nationale à protéger. L'élaboration de cette liste a suscité des difficultés, les unes pratiques, les autres provenant du fait que les conceptions divergent parmi les spécialistes sur le contenu et les limites d'un tel inventaire. Cependant, en 1966 déjà, des progrès ont pu être accomplis au cours de discussions sur le plan régional, et il y a lieu d'espérer qu'après avoir surmonté les difficultés initiales, on pourra mener rapidement cette tâche à bonne fin.

La Ligue du patrimoine national et la Ligue pour la protection de la nature ont convenu à fin 1966 de s'attaquer parallèlement à un troisième inventaire, celui des monuments préhistoriques et primitifs, et des lieux historiques d'importance nationale. M. J. Speck, de Zoug, est prêt à prendre la présidence de la commission d'experts « ad hoc », qui commencera son travail en 1967.

Avec ces trois inventaires, nos associations de droit privé espèrent réaliser un précieux travail préparatoire qui permettra à la Confédération, après avoir pris l'avis des Cantons, de dresser l'inventaire général qu'a souhaité le législateur.

12. Comptes

Le *compte ordinaire d'exploitation* présente 130 423 fr. 10 aux recettes de 159 001 fr. 30 aux dépenses, soit un excédent de dépenses de 28 578 fr. 20. Ce déficit serait alarmant si sa justification ne résidait en une dépense unique, qui concerne la retraite du secrétaire général démissionnaire.

Au *compte de l'Ecu d'or*, séparé du premier, figure un solde actif de l'année précédente, se montant à 79 336 fr. 40. Avec les recettes de l'Ecu d'or 1966, le comité central a eu 325 542 fr. 40 à disposition. Comme à l'ordinaire, la part du lion est allée aux sections cantonales: 124 000 fr. Les versements aux sections sont faits chaque année au prorata du nombre d'écus écoulés dans leur secteur de vente. Les dépenses faites pour les revues « Heimatschutz » et « Il nostro paese » et le Bureau technique se sont élevées à 28 760 fr. Les associations à buts analogues (Fédération nationale des costumes, Ligue des dialectes alémaniques, Fondation pour le théâtre patoisant bernois, Conseil des patoisants romands, Association pour la protection des rives du lac de Zurich) ont reçu 20 000 fr.

Pour les restaurations, le comité central a accordé des subsides pour 112 500 fr. (église de Boswil AG, église de St-Pierre-de-Clages VS, manoir de Torny-le-Grand FR, église de Sornetan BE, hôtel de la Couronne à Grünsch GR, four à métaux d'Obermatt-Bristen UR, maison Willi à Zuoz GR, maison du Prieur à Romainmôtier VD, chapelle Saint-Sébastien à Miraniga GR, pavage d'une place à Grüningen ZH, « Grosshaus » à Elm GL, ex-voto de la chapelle des Capucins à Bulle FR, maison de l'hoirie Brulhart à Posieux FR, orgue baroque de l'église d'Erlenbach en Simmental BE, autel gothique de la chapelle St-André à Songt Andriu (Lumbrein) GR, chapelle à Annunziata-Poschiavo GR, église d'Aeschi près Spiez BE, église catholique-chrétienne de Zuzgen AG, église carolingienne de Saint-Pierre à Müstair GR, Chasa Jaura (aménagement d'un musée et centre culturel) à Valchava GR, chapelle St-Sébastien au « Dörfli » de Wolfenschesen NW, maison des podestats à Avers Juf GR (nouvelle toiture de pierres naturelles), déplacement d'un transformateur à Regensberg ZH).

Le comité a rempli un devoir moral en versant 7000 fr. (un million de lires) pour la remise en état d'une collection artistique endommagée au moment de la terrible inondation de Florence. Sous le signe d'*« Europa Nostra »*, la Ligue suisse du patrimoine a ainsi montré que pour elle la solidarité européenne ne s'exprime pas seulement en paroles.

Il faut signaler pour la première fois un troisième compte, celui du legs de Mme Louise Carpentier-Gugolz, généreuse donatrice qui nous a laissé en 1965 une somme de 250 000 fr. Sur ce montant, 30 000 fr. ont été consacrés à la restauration de monuments, somme complétée par des versements de la caisse de l'Ecu d'or (église de St-Pierre-de-Clages VS, manoir de Torny-le-Grand FR, église de Sornetan BE, maison du Prieur à Romainmôtier VD, Chasa Chalavaina à Müstair GR, maison Vulpius à Ftan GR, Chasa Jaura à Valchava GR). D'autre part, le comité central a avancé 60 000 fr. à la section bernoise (sans intérêts), pour lui permettre d'acheter et ainsi de sauver l'une des plus belles maisons de l'Emmental, à Signau.

Par cette acquisition, le « Heimatschutz » bernois fait une expérience nouvelle. Après sa restauration, à laquelle les pouvoirs participent dans une large mesure, la maison sera soit louée, soit revendue à un nouveau propriétaire qui devra s'engager à en prendre soin.

La section bernoise est ainsi la seconde section cantonale ayant acheté un monument. Le « Heimatschutz » argovien est propriétaire des deux dernières bâties à toit de chaume du canton, à Muhen et sur le Seeberg. Qu'il soit rappelé à ce propos que la Ligue suisse est co-propriétaire, avec l'Etat du Tessin, les communes de Brissago, Ascona et Ronco et la Ligue pour la protection de la nature, des îles de Brissago qui en 1950, grâce à l'Ecu d'or, ont été arrachées à la spéculation et resteront pour toujours dans le domaine public.

Nous avons reçu avec une joie particulière un don de 1000 fr., qui nous a été fait par les deux sœurs M. et M. Gyr (Zurich) « pour nos efforts en faveur de l'embellissement de notre pays ». Nous en exprimons ici encore notre très vive reconnaissance.

Nous terminons ce chapitre des comptes en rappelant que nos membres peuvent demander à notre secrétariat général le détail des comptes et du bilan.

13. Nouveaux statuts

Conformément à une décision de l'assemblée générale, le comité central a procédé en 1966 à une révision des statuts de notre association. Une commission spéciale, présidée par M. J. Scherer, président de la section de Suisse centrale, a fait un travail préparatoire très approfondi. L'assemblée générale de 1967 sera appelée à ratifier le projet mis au point durant les premiers mois de l'année en cours.

Il s'agissait en premier lieu de donner une base juridique à de nombreuses innovations mises en pratique depuis la dernière révision (1946). Si l'on songe par exemple à la multiplication des interventions et à l'inten-

sification de l'activité de notre Ligue que la seule vente de l'Ecu d'or et le Don de l'économie ont suscitées, on admettra la nécessité d'adapter notre législation interne aux circonstances. L'examen des anciens statuts a donné au comité l'agréable occasion de repenser les fondements spirituels de notre action. Que la génération d'aujourd'hui puisse se rallier largement aux principes du début témoigne de la profondeur de vues des pères et fondateurs de la Ligue du patrimoine.

Du point de vue juridique, les nouveaux statuts apportent une importante nouveauté, en faisant de l'assemblée des délégués (en lieu et place de l'assemblée générale) l'organe suprême de la Ligue, sous réserve d'une consultation générale des membres. Cette innovation s'impose en considération du réjouissant développement de notre association. Elle est propre à empêcher que l'expression de la volonté de la Ligue dans des questions importantes ne dépende de la majorité de hasard qui peut se former lors d'une assemblée générale. L'assemblée générale, devenue pour la joie de nombreux membres une occasion de visiter des monuments historiques ou des sites intéressants, subsistera sous cette forme.

14. Affaires importantes

Parmi les affaires de grande portée dont le président, le secrétariat général et le comité central se sont occupés durant l'année écoulée, retenons-en plus particulièrement trois.

Défense du vieux Morat. Le combat pour la sauvegarde du marché aux bestiaux (dans la zone d'interdiction de construire), sur le glacis des remparts de Morat, s'est heureusement terminé. Le Conseil d'Etat fribourgeois a refusé à la Migros l'autorisation de construire le centre d'achat projeté en accord avec la majorité des autorités municipales. L'entreprise a accepté cette décision et l'on est parvenu à lui trouver un autre emplacement.

La lutte a été dure, et la confirmation de l'interdiction absolue de construire n'a pas été facile à obtenir pour le « Heimatschutz », car la Migros avait cru de bonne foi pouvoir se fier à la promesse de la Commune et des experts et exécuter son premier projet. Après le refus de l'autorité cantonale, il s'agit maintenant que la Commune, avec l'appui de la Confédération et du Canton, fasse l'acquisition du terrain appartenant à la Migros et fasse disparaître les vieilles bâties qui enlaidissent l'endroit. La Ligue du patrimoine envisage aussi en principe d'apporter son aide pour le nettoyage et la conservation intégrale de cette partie particulièrement exposée du glacis des fortifications de Mo-

rat. On peut attendre de la Migros qu'elle se montre un loyal partenaire dans les discussions et contribue ainsi à ce qu'un site qui est incontestablement d'importance nationale reste intact pour les générations à venir.

Centre de post-cure de la SUVAL à Bellikon AG. Les organismes argoviens de protection du patrimoine et de la nature, la Société suisse des châteaux, la Fondation pour la vallée de la Reuss, le groupe local pour le plan d'aménagement régional, et la Société suisse des architectes, avaient fait opposition, avec de très solides arguments, contre la construction projetée par la SUVAL d'un centre de post-cure (coût: 50 millions de francs) sur un plateau près de Bellikon, dans la vallée argovienne de la Reuss. Notre conseiller technique, l'architecte Max Kopp, ayant lui aussi pris nettement position contre ce projet, le comité central s'est associé à cette opposition. Qu'une institution de droit public comme la SUVAL veuille réaliser un projet de cette importance, encore qu'admissible en soi, sans étude sérieuse de l'aménagement des lieux, simplement parce qu'un terrain se trouve par hasard disponible, témoigne d'un incontestable dédain pour la nouvelle législation fédérale sur la protection des sites. Et si jamais un concours d'architectes, ouvert aux meilleurs bâtisseurs du pays, eût été indiqué, c'est bien pour la construction d'un pareil ouvrage, dans ce paysage particulièrement exposé, à proximité d'un site protégé d'importance nationale.

Les Ligues du patrimoine national et de la nature ont demandé avec succès que le projet fût examiné par la commission fédérale pour la protection des sites. Il y a malheureusement peu d'espoir actuellement que cette lutte, qui a aussi une grande importance de principe, ait une heureuse issue. Si ce bâtiment devait finalement être érigé à l'endroit dont le choix est combattu, les deux Ligues interviendraient de toute leur énergie pour obtenir une amélioration des plans.

Le contournement de Celerina. A Celerina (Engadine), deux projets sont en présence pour la route qui doit éviter le village: celui du canton, qui couperait en deux le beau site qui se trouve entre le village et la colline de l'église San Gian; et celui de la commune, dont le tracé contourne cette colline au sud, s'appuie à la route de transit existante et respecte ainsi l'unité du paysage. L'excellent plan d'aménagement local, adopté après des années d'efforts, serait gravement touché par le projet cantonal. La différence de coût entre les deux projets est insignifiante. Aussi bien le Bureau technique de la Ligue du patrimoine que les commis-

sions fédérale et cantonale pour la protection des sites se sont prononcés nettement en faveur du projet communal. La Confédération doit subventionner cette route à 80 %. Selon l'article 2 de l'article constitutionnel 24 sexies et l'article 3 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine, la Confédération doit, dans l'accomplissement de ses tâches, pour lesquelles des subventions sont également prévues, ménager le paysage, l'aspect des localités, les sites historiques, et les conserver intacts là où il y a un intérêt général prépondérant; elle remplit ce devoir, en cas de subventions, en refusant celles-ci si c'est nécessaire (paragraphe 2 lettre c). La Ligue du patrimoine attend des autorités fédérales que, pour ce cas qui sera un précédent décisif pour l'application de la nouvelle loi, elles respectent la volonté du législateur et, vu les circonstances très claires qui concernent ce site, elles n'accordent de subvention que pour le projet communal; la Confédération ne saurait en aucun cas ouvrir les $\frac{4}{5}$ des frais d'une opération qui sacrifierait un site aussi beau; du même coup, le plan d'aménagement prévu pour toute l'Engadine serait contrecarré. La nouvelle loi fédérale va-t-elle rester lettre morte?

15. Tour d'horizon

Si nous avons parlé, au début de ce rapport, de l'aurore qui, depuis la nouvelle législation fédérale, apparaît au ciel de la Ligue du patrimoine et de la Ligue pour la nature, il nous faut relier cette image à des considérations plus explicites. En particulier, la Ligue du patrimoine escompte qu'une substantielle subvention – telle que la loi le prévoit expressément – nous permettra, pendant l'année en cours déjà, d'étendre et de renforcer l'activité que déploient nos associations dans l'intérêt du pays et de son peuple.

En première ligne, il y a le développement de l'activité du Bureau technique. L'examen des projets de construction de toute espèce, des règlements de construction et des plans de zonage par des spécialistes est de toute importance pour la sauvegarde de nos localités historiques ou caractéristiques, de nos paysages et de nos lieux historiques. Elle n'est pas moins importante pour l'harmonieux développement de la construction dans notre pays.

Quiconque ouvre les yeux et considère la transformation de nos villages, qui naguère donnaient dans une large mesure son visage au pays, reconnaît qu'un bouleversement révolutionnaire est en cours. La Ligue du patrimoine est décidée à collaborer avec les autres milieux intéressés pour maintenir dans leur unité, et rénover de façon appropriée, au moins quelques villages typiques,

choisis dans toutes les régions du pays, tout en y maintenant une communauté villageoise vivante et en conciliant la sauvegarde de leur caractère avec des possibilités de développement normales.

Cette tâche véritablement nationale est urgente, ne serait-ce que par la valeur d'ex-

emple que l'on peut en attendre. La préparation de cette entreprise, qui s'étendra sur plusieurs années, devrait pouvoir commencer en 1967. La subvention fédérale attendue par la Ligue du patrimoine en est la condition.

Albert Wettstein
(trad. C.-P. B.)